

Les Marcassins de Tréogat

29720 TREGAT

Tél : 06 77 79 14 81 ou 06 50 19 67 95

Mail : na.gouzien@orange.fr

TROC ET PUCES

HALLE RAPHALEN PLONEOUR LANVERN

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2027 : 6 HEURES

REGLEMENT

- 1 - Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs, aux particuliers, aux déballeurs d'un jour.
 - 2 - L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin dûment rempli et accompagné du règlement sera parvenu aux organisateurs.
 - 3 - Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.
 - 4 - La mise en place pourra être effectuée à partir de 6 h. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public de 8 h30 à 17 h 30.
 - 5 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation.
 - 6 - Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il lui incombe de pouvoir à leur assurance.
 - 7 - Les emplacements sont numérotés. Il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions sans l'accord de l'organisateur. L'attribution des places se fera suivant l'ordre chronologique des inscriptions.
 - 8 - Les supports spécifiques (portants..) ne sont tolérés que dans la mesure où ils sont indiqués sur le bulletin d'inscription et n'entravent ni les installations existants ni la sécurité des lieux et seront limités à un par emplacement.
 - 9 - L'exposant non professionnel atteste sur l'honneur la non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours.
 - 10 - La vente ou le don d'animaux vivants sont strictement interdits.
 - 11 - Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront déballer.
 - 12 - Chaque exposant se verra attribuer son emplacement par le comité organisateur.
 - 13 - La restauration sur le site se fera exclusivement par les organisateurs.
 - 14 - Afin de faciliter l'organisation, aucun désistement ne sera pris en compte après le 5 septembre 2027.
 - 15 - Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement aussi propre qu'il était le matin.
 - 16 - Les éventuelles conditions climatiques difficiles, n'occasionneront aucun remboursement.
 - 17 - Aucune installation ne peut se faire en dehors de ces règles.
- Toute personne contrevenante se verra exclue de la manifestation.